

Conseil des Ministres ACP

Conseil des Ministres ACP



Le Conseil des ministres est l'organe de décision principal du Groupe.

C'est l'autorité supérieure chargée de la mise en oeuvre des orientations définies par le Sommet.

Des réunions ministérielles sectorielles ont lieu régulièrement, notamment : Réunion des Ministres du Commerce, Réunion des Ministres de la Culture.

Le Conseil se compose d'un membre du Gouvernement de chaque Etat ACP ou d'un représentant désigné par celui-ci.

Il détermine les modalités de mise en œuvre des objectifs du Groupe tels que définis dans sa politique générale. Le Conseil examine périodiquement la réalisation de ces objectifs.

Le Conseil se réunit en session ordinaire deux fois par année. En outre, le Conseil peut se réunir, en cas de besoin, en session extraordinaire sur décision du Président, après consultation de tous les membres du Bureau.

Présidence du Conseil

Le Conseil des Ministres élit son Bureau, avec à sa tête un Président, à la fin de chacune de ses sessions ordinaires. Un système de rotation est assuré pour garantir la succession de représentants des six régions ACP à la présidence du Conseil.

Le Bureau est composé de neuf membres :

Six Représentants des régions (un par région)

Un Président

le Président sortant et le Président entrant, en qualité de membres de droit.

Les actes du Conseil des Ministres peuvent prendre la forme de décision, de résolution ou de recommandation.

Rapports du Conseil des Ministres ^[1]

Membres du Bureau

Règlement intérieur ^[2]

Autres réunions ministérielles ACP :

Le Conseil des Ministres convoque selon les besoins des réunions des Ministres en charge de différents aspects inscrits parmi les objectifs du Groupe.

Conseil des Ministres du Commerce

Il est composé de représentant de chaque Etat membre et est chargé de piloter les négociations au nom du Groupe.

Le Conseil des Ministres du Commerce joue un rôle de plus en plus important tant dans le cadre des négociations commerciales entre les ACP et l'Union européenne que dans celui des relations multilatérales à l'OMC.

URL source : <http://www.acp.int/fr/content/conseil-des-ministres-acp>

Liens:

[1] http://www.acpsec.org/fr/com/couall_f.htm

[2] http://www.acpsec.org/fr/com/rules_f.htm